

CONVENTION CONCERNANT L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE EN MATIERE FISCALE

STE n° 127 - Strasbourg, 25.I.1988, telle qu'amendée par le Protocole de 2010

NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)

(Fiche de la [France métropolitaine](#))

Compilation des Déclarations actuellement en vigueur (*) concernant

Annexe A - Impôts auxquels s'applique la Convention (Article 2).	X
Annexe B - Autorités compétentes (Article 3).	X
Annexe C - Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention (Article 3).	-

Déclaration consignée dans une lettre du Ministre des Affaires étrangères de la France, datée du 23 août 2018, enregistrée au Secrétariat Général de l'OCDE le 27 août 2018 - Or. fr. (en vigueur depuis le 1er décembre 2018)

ANNEXE A – Impôts auxquels s'applique la Convention :

- . **Article 2, paragraphe 1.a.i:**
 - . Impôt sur le revenu;
 - . Contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés;
 - . Contribution calédonienne de solidarité;
 - . Impôt sur les sociétés civiles et activités métallurgiques ou minières.
- . **Article 2, paragraphe 1.a.ii:**
 - . Impôt sur le revenu des valeurs mobilières;
 - . Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.i:** Néant.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.ii:** Contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.A:** Droits d'enregistrement.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.B:** Contribution foncière des propriétés bâties.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.C:** Taxe générale sur la consommation.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.D:** Contributions indirectes.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.E:** Néant.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.F:** Néant.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iii.G:**
 - . Contribution des patentes;
 - . Contribution téléphonique;
 - . Droits de timbres et taxes diverses;
 - . Droits d'enregistrements et taxe de publicité foncière;
 - . Droits de licence;
 - . Taxe sur les spectacles et sur le produit des jeux;
 - . Taxe sur l'électricité due par les distributions d'énergie électrique;
 - . Taxe de consommation intérieure sur les produits du cru et de fabrication locale;
 - . Taxe sur les alcools et les tabacs;
 - . Droits et redevances applicables aux autorisations minières et aux titres miniers;
 - . Cotisation des employeurs sur les salaires au titre de la formation professionnelle.
- . **Article 2, paragraphe 1.b.iv:**
 - . Centimes additionnels;
 - . Taxe sur les conventions d'assurance;
 - . Impositions au profit des communes;
 - . Imposition au profit des provinces;

- . Imposition au profit de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre des métiers et de l'artisanat;
- . Taxe de solidarité sur les services.

Déclaration consignée dans une lettre du Ministre des Affaires étrangères et européennes de la France, en date du 18 octobre 2007, transmise par le Directeur des Affaires Juridiques de l'OCDE dans une lettre en date du 5 décembre 2007 et enregistrée au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe le 12 décembre 2007 - Or. fr. (en vigueur depuis le 1er octobre 2007)

ANNEXE B – Autorités compétentes

1. Pour les contributions mentionnées au Chapitre VI du Titre III du Livre Ier du Code de la Sécurité sociale et au Chapitre II de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale :

- en ce qui concerne celles recouvrées par les organismes de sécurité sociale : selon le cas, le président du conseil d'administration de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ou le président du conseil d'administration de la caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA);

- en ce qui concerne celles qui sont recouvrées par les comptables du Trésor : le ministre chargé du budget ou son représentant autorisé;

2. Pour tous les autres prélèvements visés à l'annexe A : le ministre chargé du budget ou son représentant autorisé.

ANNEXE C – Définition du terme "ressortissant" aux fins de la Convention

--

(*) Situation au 1er Janvier 2021. Pour une Chronologie complète des déclarations, veuillez consulter notre site, rubrique [Recherches](#).
Source : Bureau des Traités du Conseil de l'Europe sur <http://conventions.coe.int>